

Avec

www.veloenfrance.fr

Où que vous soyez en France, vous trouverez le circuit qu'il vous faut !

Le Tourisme à vélo met en valeur votre territoire



La Fédération française de cyclotourisme avec son portail www.veloenfrance.fr permet au grand public :

- ✓ de télécharger et/ou imprimer gratuitement des circuits routes et/ou VTT afin de découvrir nos plus belles régions « à vélo », seul, entre amis, ou en famille, et ainsi redécouvrir toutes les richesses de notre patrimoine grâce à des circuits spécialement conçus pour leurs attraits touristiques, culturels et sécuritaires,
- ✓ de trouver des hébergements pouvant accueillir des cyclotouristes,
- ✓ de découvrir également des informations touristiques et des contacts utiles.

Aujourd'hui, les visiteurs trouveront plus de 1 600 circuits routes/VTT.

Le site www.veloenfrance.fr a reçu, au salon des maires et des collectivités territoriales, le Prix de l'Innovation 2011 catégorie Sports/Loisirs/Tourisme et Culture



Les objectifs de la fédération

- ✓ Développer la pratique touristique à vélo,
- ✓ Optimiser la mise en valeur gratuite du patrimoine touristique et culturel des collectivités,
- ✓ Favoriser une attitude respectueuse et responsable,
- ✓ Promouvoir nos territoires au niveau national et international.

Avec veloenfrance.fr, la FFCT peut :

- ✓ Maximiser les échanges d'informations avec les institutions locales (CDT, CRT, OT, PNR...) et nos structures (Ligues, CoDeps, Clubs),
- ✓ Disposer d'une base de données centralisée et pérenne des circuits touristiques complétés d'informations s'y rapportant,
- ✓ Recenser tous les circuits sous un même format.

**En proposant un point d'entrée unique
pour visiter les territoires de France à vélo.**



La FFCT vous aide à promouvoir votre territoire

- ✓ Nos Ligues régionales de cyclotourisme, nos Comités départementaux de cyclotourisme et nos clubs vous accompagnent pour établir les plus beaux circuits adaptés à tous les publics,
- ✓ veloenfrance.fr permet de rassembler les circuits reconnus et autorisés confirmant un même niveau de qualité et de sécurité pour les touristes à vélo novices ou aguerris,
- ✓ veloenfrance.fr permet, gratuitement, une visualisation centralisée et nationale de votre territoire,
- ✓ veloenfrance.fr fait la promotion des prestataires touristiques de votre territoire qui s'engagent pour l'accueil des touristes à vélo.

**veloenfrance.fr : une visibilité nationale
pour découvrir votre territoire à vélo !**



Une démarche simple et gratuite pour valoriser votre territoire

Vous souhaitez promouvoir votre territoire par le tourisme à vélo, voici la procédure à suivre !

Vous ne possédez aucun circuit cyclotouriste reconnu :

- Prendre contact avec nos structures (Ligues, Codeps, clubs locaux...) pour travailler ensemble sur la mise en place de circuits touristiques,
- Vous pourrez d'ores et déjà promouvoir l'accueil auprès de vos prestataires touristiques avec « Les bonnes adresses » en nous transmettant leurs coordonnées.

Vous possédez déjà vos circuits cyclotouristes route/VTT :

- Faire valider vos circuits par une de nos structures (Ligues, Codeps, clubs locaux...),
- Transmettre une fiche descriptive (annexes) avec trois photos minimums par circuit, le tracé numérique du circuit au format GPX ou le tracé sur carte papier excepté pour les circuits VTT qui doivent être relevés sur le terrain,
- Transmettre les coordonnées des établissements (hôtels, restaurants, gîtes, campings, chambres d'hôte, vélocistes...) susceptibles d'adhérer à nos « Bonnes adresses »,
- Avoir accès à votre base de données touristiques (sites à visiter, musées, châteaux...),
- Mettre en place une convention d'échanges (annexes).

Vos contacts FFCT

www.veloenfrance.fr : Meriadeg Jaouen
Tél. : 01 56 20 88 95 - m.jaouen@ffct.org

Bonnes adresses : Sébastien His
Tél. : 06 75 05 55 10 - s.his@ffct.org



A. Exemple fiche circuit Route à compléter



www.ffct.org
CYCLOTOURISME

FICHE CIRCUIT ROUTE

www.veloenFrance.fr

Envoyer par E-mail

Imprimer

Département

Nom du Circuit

Circuit n°



Point de départ



Nbre de km



Temps



Dénivelé

Niveau de difficulté*

Très facile



Facile



Moyen



Difficile



* pour connaître le niveau de difficulté du circuit se rapporter au document « Codification des circuits routes »

Texte descriptif du circuit (environ 1 500 caractères)

A joindre obligatoirement pour chaque fiche circuit

3 photos min. ou plus au format jpg min. 1Mo – Fichiers gpx

B. Exemple fiche circuit VTT à compléter



FICHE CIRCUIT VTT



www.veloenFrance.fr

Département

Nom du Circuit

Circuit n°



Point de départ



Nbre de km



Temps



Dénivelé

Niveau de difficulté *

Vert

Bleu

Rouge

Noir

Texte descriptif du circuit (environ 1 500 caractères)

À joindre obligatoirement pour chaque fiche circuit

3 photos min. ou plus au format jpg min. 1Mo – Fichiers gpx – Profil

C. Pour vos prestataires touristiques

	Adhésion pour 2 ans avec abonnement à la revue "Cyclotourisme"	
	Mise en ligne des informations sur l'établissement	Mise en ligne des informations sur l'établissement avec photos/vidéos
Camping, bungalow, gîte, chambre d'hôtes, auberge	75 €	90 €
Hôtel, résidence hôtelière, Village vacances, restaurant		
Velociste		
Auberge de jeunesse	Gratuit	Gratuit

Fiche descriptive



Où que vous soyez en France, vous trouverez le circuit qui il vous faut !





[Plus de photos...](#)

Quai Romain Mollot
58400 La Charité sur Loire

03 86 70 22 85

lebonlaboureur@wanadoo.fr

[site internet](#)

[Fiche descriptive](#)

Hôtel-Restaurant

Hôtel Le Bon Laboureur

Nombre de chambres : 16

Tarifs : 52 € à 65 € - Petit-déjeuner compris

Possibilité de partir très tôt

Prix des repas : 13 € - 17 €

Heure de service :

Midi :
Soir : 19h à 20h45

Les cyclotouristes sont acceptés en tenue de vélo

Petit-déjeuner servi : 7h à 10h

Sur demande, possibilité des repas à emporter

Mise à disposition :

- Local à vélo pour 20 vélos maximum
- Lavage vélo

Sur présentation de la licence FFCT de l'année en cours, des conditions spéciales sont faites pour les cyclotouristes

Un apéritif offert au restaurant



www.ffct.org

Info-bulle

 **Hôtel Le Bon Laboureur** ✉



 **Quai Romain Mollot**
58400 La Charité sur Loire

 **03 86 70 22 85**

 lebonlaboureur@wanadoo.fr

 [site internet](#)

[Fiche descriptive](#)

Contact

Sébastien His
Tél. : 06 75 05 55 10
E-mail : s.his@ffct.org





Les Bonnes adresses

www.veloenfrance.fr

CONVENTION BIENNALE

Je soussigné(e) M. ou Mme _____

accepte que mon établissement _____

figure sur le site Internet **www.veloenfrance.fr**

- Choix n°1 - 75 € pour 2 ans** Mise en ligne des informations sur mon établissement.
- Choix n°2 - 90 € pour 2 ans** Mise en ligne des informations sur mon établissement + photos (10 max.) et/ou vidéo par mail à gba@ffct.org.

En contrepartie, je recevrai deux panonceaux "Etablissement recommandé par la Fédération française de cyclotourisme", je bénéficierai d'un abonnement à la revue "Cyclotourisme" (11 numéros/an) et des informations générales sur la FFCT.

Convention originale à compléter et à renvoyer accompagnée du règlement à l'ordre de la FFCT adressée à :

Fédération française de cyclotourisme
Les Bonnes adresses
12, rue Louis Bertrand
CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine cedex

**Pour répondre à vos questions, vous pouvez contacter :
Sébastien His au 06 75 05 55 10 - E-mail : gba@ffct.org**

Fait à _____

Le _____

Signature





Les Bonnes adresses

www.veloenFrance.fr

CONVENTION BIENNALE

TYPE(S) D'ETABLISSEMENT(S)

* Cocher la ou les case(s) correspondante(s) à votre type d'établissement

- Gîte* Auberge* Camping* Chambre d'hôtes* Bungalow*
- Hôtel - Apart'Hôtel* Restaurant* Hôtel-Restaurant*
- Village vacances* Centre International de Séjour*

Merci de remplir les champs correspondants à votre type d'établissement

COORDONNEES

Nom de l'établissement

Adresse

Code postal Ville

Tél. 1 Tél. 2

E-mail

Site Internet

CAPACITES D'HEBERGEMENT ET TARIFS

Catégorie (épis, étoiles...) Nombre de chambres Capacité d'accueil

Nombre d'emplacements (camping) Possibilité de partir très tôt ?
 Oui Non

Tarif par personne et par nuitée Si oui, précisez l'heure

Commentaires



RESTAURATION

Pension complète Oui Non

Tarif

Demi-pension Oui Non

Tarif

Prix des repas (min.) Prix des repas (max.)

Heure de service

Midi à

Soir à

Tranche horaire petit-déjeuner

DIVERS

Fermeture hebdomadaire Oui Non

Si oui, laquelle ?

Fermeture annuelle Oui Non

Si oui, laquelle ?

Les "plus" de votre établissement (max. 255 caractères, format texte)

Mise à disposition obligatoire

Trousse mécanique

Point d'eau (lavage vélo)

Local à vélo

Nombre de vélos maximum

Conditions spéciales, sur présentation de la licence FFCT de l'année en cours

Lesquelles ?

(Apéritif offert, réductions...)

Mise à disposition optionnelle

Sur demande, possibilité de préparer des repas à emporter?

Oui Non

Sur demande, possibilité de laver et sécher son linge ?

Oui Non

Connexion Internet gratuite(wifi)

Oui Non



D. Convention type

Convention-Cadre sur 3 ans pour la valorisation des itinéraires cyclotouristiques

Entre les parties suivantes :

La Fédération française de cyclotourisme

Ci-après dénommée **FFCT**

Dont le siège est situé 12, rue Louis Bertrand - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Représentée par son Président, **Dominique LAMOULLER**

Le Comité départemental de cyclotourisme de

Ci-après dénommé **CoDep**

Dont le siège est situé

Représenté par son Président,

et,

Le Comité départemental de tourisme de

Ci-après dénommé **CDT**

Dont le siège est situé au

Représenté par son Président,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Contexte

En vue de leurs intérêts communs, les trois parties précitées sont convenues d'associer une partie de leurs moyens pour promouvoir les activités cyclotouristiques du département. Il s'agit en particulier de mettre en oeuvre des actions novatrices au bénéfice des usagers et des touristes.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet, de définir entre la FFCT, le CoDep et le CDT :

- les modalités d'un partenariat dans le cadre de la promotion et de la valorisation des itinéraires cyclotouristiques,
- les conditions de conception et de diffusion des circuits vélos routes et VTT,
- la contribution technique de chacune des parties.

Article 2 – Définition du projet

Dans le cadre de l'élaboration des supports de communication numériques, les 3 partenaires s'entendent à mettre en commun leurs ressources et leurs savoir-faire. Le choix des circuits est issu d'une réflexion commune et sera réalisé en parfaite cohérence avec les enjeux stratégiques de chacune des parties. Ce choix devra permettre une répartition géographique équilibrée sur le territoire départemental. Il devra prendre en considération la diversité des paysages, les richesses touristiques, les intérêts techniques des itinéraires et les critères précis de labellisation de la FFCT. Les aspects rédactionnels, iconographiques et techniques seront élaborés conjointement et seront supervisés par chacune des parties.



Article 3 - Contribution de chacune des parties

3.1 - Contribution du CoDep

- 3.1.1 – Le CoDep définit et trace les circuits sur un fond de carte papier ou sur un logiciel cartographique.
- 3.1.2 – Le CoDep fournit les relevés de circuit sous format gpx pour téléchargement du site Internet vers un GPS ou sur un logiciel cartographique.
- 3.1.3 – Le CoDep fournit des photographies, aux droits négociés pour l'objet de la convention, destinées à illustrer les circuits. Ces éléments devront répondre aux critères de qualité graphique avec une taille minimum de 1 Mo pour chaque photo.
- 3.1.4 – Le CoDep fournit une fiche descriptive fournie par la FFCT.
- 3.1.5 – Le CoDep fournit sous format numérique son logo.

3.2 – Contribution du CDT

- 3.2.1 – Le CDT contribue à l'élaboration des circuits.
- 3.2.2 – Le CDT se charge d'informer les collectivités territoriales et tout créateur de circuit, de la réalisation de ces fiches et de collecter les autorisations nécessaires auprès des partenaires concernés.
- 3.2.4 – Le CDT fournit les contenus « touristiques » pour chacun des circuits :
 - un texte descriptif de 1 500 signes,
 - 3 photographies d'illustration par circuit, aux droits négociés pour l'objet de la convention. Ces éléments devront répondre aux critères de qualité graphique avec une taille minimum de 1 Mo pour chaque photo. Les crédits d'auteur seront stipulés sur chaque fiche descriptive.
 - les sites touristiques accessibles et ouverts au public,
 - la liste des services (hébergements, restaurations..) pour proposition d'insertion dans nos « Bonnes adresses » à tarif préférentiel.
- 3.2.5 – Le CDT fournit son logo au format numérique.
- 3.2.6 – Le CDT participera à la relecture des contenus avant mise en ligne.

3.3 – Contribution de la FFCT

- 3.3.1 – La FFCT contrôle et valide tous les éléments techniques remis par le CoDep et le CDT.
- 3.3.2 – La FFCT numérise sur fond de carte au 100 000^e, met en page et met en ligne sur le site internet www.veloenfrance.fr les circuits transmis par le CoDep et/ou le CDT.
- 3.3.3 – La FFCT intègre sur chacune des fiches descriptives les éléments transmis par le CoDep et/ou le CDT.
- 3.3.4 – La FFCT assure et contrôle le respect de sa charte graphique.

Article 4 – Diffusion et mise en ligne des circuits

La FFCT, le CoDep et le CDT assureront la diffusion de ces circuits à travers leurs outils traditionnels.

4.1 – Diffusion par la FFCT

La FFCT est chargée de la diffusion des circuits et des informations s'y rapportant sur le site Internet www.veloenfrance.fr au format téléchargeable (PDF et/ou GPX), gratuitement et accessible à tous publics.

4.2 – Diffusion par le CoDep

Le CoDep diffusera les circuits en créant un lien de son site Internet vers le site www.veloenfrance.fr.

4.3 – Diffusion par le CDT

Le CDT mettra à disposition du grand public, et ce à titre gratuit, les fiches descriptives de chaque circuit ainsi que le fichier gpx fourni par la FFCT.

Un lien sur le site www.veloenfrance.fr sera indiqué sur chaque fiche descriptive pour une visualisation des circuits sur fond de carte.

La visualisation des circuits sur un fond de carte se fera exclusivement sur le site Internet www.veloenfrance.fr.



Article 5 – Promotion des circuits et du partenariat

La FFCT, le CoDep et le CDT s'associeront pour organiser et mettre en place un lancement auprès du grand public et de la presse régionale et nationale. Toutes les possibilités de promouvoir cette coopération seront étudiées par les trois partenaires ; elles seront réalisées en coordination et en collaboration.

La FFCT fera entre autres, la promotion du lancement de cette opération sur le site Internet www.ffct.org , sur la revue « *Cyclotourisme* » et lors de ses différentes organisations et manifestations nationales, régionales et départementales.

Le CoDep en fera la promotion sur son site Internet et lors des différentes manifestations qu'il organise ou auxquelles il participe.

Le CDT en fera la promotion sur son site Internet et sur les différents supports de communication qu'il réalise et ce, en cohérence avec la thématique des randonnées à vélo. Le CDT mentionnera le logo FFCT et le site www.veloenfrance.fr sur toutes ses publications liées à la promotion des circuits.

Article 6 – Mise à jour

6.1 – Le CoDep et le CDT seront tenus de faire parvenir à la FFCT une mise à jour annuelle des circuits et fiches descriptives.

6.2 – Cette mise à jour sera effectuée par la FFCT.

6.3 – En dehors des mises à jour traditionnelles, il est convenu que chaque partenaire veillera à l'amélioration des contenus des fiches descriptives en tenant compte des évolutions technologiques numériques.

Article 7 – Propriété intellectuelle – Reproduction ou adaptation des contenus des fiches des circuits cyclotouristiques

7.1 – La FFCT conserve ses droits de propriété attachés aux fonds cartographiques IGN. Le CoDep et le CDT s'interdisent toute utilisation des fonds cartographiques dans le cadre de la présente convention. Pour tous les autres éléments fournis par la FFCT, celle-ci autorise la reproduction et la représentation des données qu'elle fournit au CoDep et au CDT dans le cadre de la présente convention. La FFCT est propriétaire des droits relatifs à ces données qu'elle fournit ou en a obtenu les droits d'utilisation. Elle a donc toute légitimité pour concéder au CoDep et au CDT, l'autorisation d'exploitation des données fournies. La FFCT garantit ainsi le CoDep et le CDT de toute action engagée par des tiers en revendication de propriété intellectuelle des données qu'elle fournit dans le cadre de la présente convention.

7.2 – Le CoDep conserve ses droits de propriété d'une part, sur tous les éléments fournis pour l'élaboration des itinéraires et d'autre part, aux photographies qu'il aurait apportées pour l'établissement des circuits. Le CoDep autorise la reproduction et la représentation des données qu'il fournit à la FFCT et au CDT dans le cadre de la présente convention. Le CoDep est propriétaire des droits relatifs aux données qu'il fournit ou en a obtenu les droits d'utilisation. Il a donc toute légitimité pour concéder à la FFCT et au CDT, l'autorisation d'exploitation des données fournies. Le CoDep garantit ainsi la FFCT et le CDT de toute action engagée par des tiers en revendication de propriété intellectuelle des données qu'elle fournit dans le cadre de la présente convention.

7.3 – Le CDT conserve ses droits de propriété attachés aux textes de présentation des circuits, aux photographies et à tout autre élément qu'il aura apporté pour l'établissement des circuits. Le CDT autorise la reproduction et la représentation des données qu'il fournit à la FFCT et au CoDep dans le cadre



de la présente convention. Le CDT est propriétaire des droits relatifs aux données qu'il fournit ou en a obtenu les droits d'utilisation. Il a donc toute légitimité pour concéder à la FFCT et au CoDep, l'autorisation d'exploitation des données fournies. Le CDT garantit ainsi la FFCT et le CoDep de toute action engagée par des tiers en revendication de propriété intellectuelle des données qu'elle fournit dans le cadre de la présente convention.

Les droits de reproduction et d'adaptation permettent au CDT d'autoriser :

- le Conseil général,
- les communes, regroupements de communes du département et leurs organismes de promotion touristique,
- le Comité régional du tourisme, à reproduire (via des descriptifs non détaillés et sans carte), les itinéraires se trouvant sur son territoire en respectant les crédits d'auteurs et en renvoyant sur le site web www.veloenfrance.fr.

Cette propriété intellectuelle n'est pas liée à la durée de la convention.

Article 8 – Durée et dénonciation de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de signature, jusqu'au 31 décembre de l'année N + 3.

À l'issue de cette période, elle pourra être renouvelée.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnités, en cas de redressement judiciaire, de liquidation de biens, d'insolvabilité notoire ou tout impondérable limitant ou contraignant l'existence de l'une des trois parties.

En cas d'inexécution des engagements prévus par l'un ou l'autre des co-signataires, en cas de faute lourde de l'une des parties, chacun se réserve le droit de résilier unilatéralement la présente convention, sans préavis, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 – Règlement des litiges

En cas de difficultés dans l'exécution des obligations figurant dans la convention, les parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auquel la convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa résiliation sera porté devant le tribunal de grande instance de Créteil.

Fait à Ivry-sur-Seine en trois exemplaires, le

Président de la FFCT
Dominique Lamouller

Président du CoDep

Président du CDT

